

## AVIS DE SOUTENANCE DE THÈSE

**Madame Alicia PHILLIPS**

Candidate au Doctorat de Sciences de la durabilité,  
de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Soutiendra publiquement sa thèse intitulée :

*Préjudice lié aux changements climatiques : Justice énergétique pour les générations actuelles et futures*

Dirigée par Monsieur Xavier ARNAULD DE SARTRE

le 3 juillet 2026 à 13h00

Lieu : Bâtiment Institut Claude Laugénie Université de Pau et des Pays de l'Adour - Av. de l'Université 64000 Pau

Salle : Michel Chadeffaud

### Composition du jury :

M. Xavier ARNAULD DE SARTRE, Directeur de recherche CNRS	CNRS - Centre national de la recherche scientifique	Directeur de thèse
M. Tony REAMES, Professeur	Université du Michigan	Rapporteur
Mme Aoife FOLEY, Professeur	Université de Manchester	Rapporteuse
M. Julien BETAILLE, Professeur des universités	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Examineur
M. Luigi MARIA PEPE, Maître de conférences HDR	Université de la Campanie Luigi Vanvitelli	Examineur
Mme Selin YILMAZ, Maître de conférences	Université de Lausanne	Examinatrice

**Mots-clés :** Pertes et dommages, changement climatique, justice intergénérationnelle, justice énergétique

**Résumé :**

Au fil du temps, le changement climatique a évolué, dépassant le cadre de l'atténuation, de l'adaptation et de la réduction des risques pour inclure désormais les pertes et dommages. Si cela paraît aujourd'hui évident, il a fallu des décennies pour que ces préoccupations soient intégrées aux politiques publiques. Cela s'explique principalement par le fait qu'il s'agit d'un défi mondial unique qui affecte plus particulièrement les pays vulnérables et exige une refonte de l'approche traditionnelle d'accès et de distribution des financements climatiques. Dans cette thèse, la notion de pertes et dommages concerne les conséquences du changement climatique. Bien que le terme « changement climatique », tel qu'on le connaît aujourd'hui, soit d'origine scientifique, sa définition a évolué depuis celle de la CCNUCC jusqu'à celle adoptée par le GIEC. Il existe diverses définitions des pertes et dommages, notamment celles liées à la science de l'attribution et à l'activité humaine. Récemment, les questions éthiques et juridiques relatives aux pertes et dommages liés au changement climatique (PDCC) sont devenues centrales dans la gouvernance, le droit et les politiques publiques, en particulier pour les générations futures, et constituent un enjeu majeur pour les sciences de la durabilité. Cette thèse, s'appuyant sur trois publications, vise à analyser l'intégration de la justice au cœur des sciences de la durabilité et à quantifier et faire progresser la question des PDCC. Le chapitre 2 retrace l'évolution historique du terme « développement durable des villes côtières » (DDVC) de 1824 à 2025 sous l'angle de la justice. Des exemples plus précis sont ensuite analysés. Le chapitre 3 examine les développements plus récents, notamment l'assurance et la préparation aux défis futurs. Il explore comment les villes côtières et les petits États insulaires en développement (PEID) gèrent les risques et préparent leurs sociétés à l'avenir dans le contexte du DDVC, des Principes de Maastricht relatifs aux droits de l'homme des générations futures, de la résolution 77/276 de l'Assemblée générale des Nations Unies et de l'avis consultatif 32/2025 de la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Le chapitre 4 analyse les villes côtières et les PEID sous différents angles, en examinant leurs politiques et stratégies. Il compare leurs expériences face au changement climatique et évalue comment chacun relève les défis posés par le DDVC. L'analyse conclut à la nécessité d'intégrer une dimension de justice dans les sciences de la durabilité. Cette intégration permet d'ajouter des considérations de justice à l'évaluation afin d'élaborer des solutions scientifiques fondées sur des données probantes, garantissant des résultats durablement justes.